



APPEL À PROJETS

ENTREPRENDRE DANS LES TERRITOIRES FRAGILES EN MARTINIQUE

Volet : « ACCOMPAGNER LA PERFORMANCE GLOBALE DES ENTREPRISES »

2017 / 2020

CAHIER DES CHARGES

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 11 janvier 2018 à 12h00.

SOMMAIRE

1. CONTEXTE.....	3
2. OBJECTIFS	4
3. ACCOMPAGNER LA PERFORMANCE GLOBALE DE L'ENTREPRISE DANS LES TERRITOIRES FRAGILES.....	4
3.1 <i>Candidats éligibles</i>	4
3.2 <i>Territoires et publics cibles</i>	5
3.3 <i>Projets éligibles</i>	5
3.4 <i>Financement et dépenses éligibles</i>	6
4. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	7
5. RESULTATS ATTENDUS	7
6. CRITERES DE SELECTION DU PROJET.....	7
6. ENGAGEMENT DES CANDIDATS.....	8

Le présent appel à projets s'inscrit dans le cadre d'un partenariat associant la Collectivité Territoriale de Martinique et l'Agence France Entrepreneur dans le but de structurer l'offre d'accompagnement afin d'offrir une meilleure lisibilité des dispositifs existants et *favoriser l'émergence de solutions d'accompagnement innovantes*. L'objectif, pour améliorer l'accès des entreprises aux outils d'accompagnement, est *de mettre en place un environnement économique qui assure une offre durable, visible et efficace*.

1. Contexte

En Martinique, l'offre d'accompagnement des projets entrepreneuriaux est plurielle, avec une multitude d'opérateurs privés (plus d'une centaine de cabinets indépendants, concentrés principalement sur le montage de dossiers), proposant des niveaux de prestations variables.

Des initiatives sont prises pour structurer et améliorer la qualité de l'écosystème entrepreneurial (Réseau Cap Innovation pour l'accompagnement des projets innovants; « Fabrique à Entreprendre »)

Ces initiatives restent cependant encore isolées. Il s'ensuit une faible lisibilité de l'offre des dispositifs et un accès limité à ces aides pour beaucoup de chefs d'entreprises.

Compte tenu de ces différents constats, et en cohérence avec les orientations stratégiques retenues dans le Schéma Territorial de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation, la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) souhaite mettre en place des dispositifs spécifiques pour répondre à cette préoccupation, en mettant l'accent sur les populations et les territoires les plus fragilisés.

Le présent appel à projets « **Entreprendre en Martinique/Initiatives structurantes pour l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles** » s'inscrit dans ces orientations et permettra de manière plus marquée :

- d'assurer une meilleure lisibilité des dispositifs pour mieux accompagner les initiatives économiques sur tout le territoire
- d'accompagner le rééquilibrage économique et territorial en proposant des actions collectives ciblées sur des zones spécifiques
- favoriser l'entrepreneuriat dans les zones sensibles

Cette volonté est partagée par l'Agence France Entrepreneur (AFE), agence dont l'objet est de renforcer et mieux coordonner l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat, prioritairement en faveur des territoires fragiles, au service de trois priorités :

- favoriser les créations et les reprises d'entreprises plus pérennes et créatrices d'emploi;
- aider au développement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) qui créent de l'emploi ;
- innover pour créer un cadre plus favorable à l'initiative économique.

C'est pourquoi, la CTM et l'AFE (dans le cadre de la dotation exceptionnelle allouée par l'Etat) ont décidé, au travers du présent appel à projets, de mobiliser des moyens supplémentaires en 2018 et 2019 afin de faire émerger ou consolider des solutions d'accompagnement innovantes

et adaptées, de nature à lever les freins à l'entrepreneuriat et au développement de l'emploi sur l'ensemble du territoire, avec une attention marquée sur les zones sensibles.

Une enveloppe maximale prévisionnelle et indicative de **300 000 €** est dévolue au présent appel à projets à parité entre la CTM et l'AFE sur la période 2018-2020, sous réserve de disponibilité des crédits budgétaires et de la convention entre l'Etat et l'AFE.

NB : les opérateurs candidats devront démontrer que leur offre d'accompagnement représente un effort supplémentaire en volume par rapport à leur activité existante.

2. Objectifs

La CTM et l'AFE se donnent l'objectif d'accompagner 200 porteurs d'un projet entrepreneurial ou jeunes chefs d'entreprises exerçant son activité sur le territoire

Le présent appel à projets vise donc à amplifier les initiatives existantes ayant fait la preuve de leur efficacité (changement d'échelle), ou à faire émerger des initiatives nouvelles ciblées sur l'acquisition de compétences entrepreneuriales et de savoir-être et la mise en réseau, notamment pour les jeunes et les femmes et les seniors, issus du territoire martiniquais.

Accompagner la performance globale de l'entreprise dans les territoires fragiles

L'objectif plus particulier de cette démarche est de mettre en place un outil pour inciter le chef d'entreprise à avoir une approche globale de sa structure et de favoriser l'émergence des nouveaux talents et des nouvelles compétences, pour redynamiser certains territoires.

Les entreprises localisées sur des territoires fragiles ont un environnement économique peu propice au développement de pratiques managériales, au développement de modèles d'affaires rentables ou intégrant des préoccupations environnementales. Elles n'ont par ailleurs généralement pas les moyens de mettre en place un plan d'actions d'envergure pour dynamiser leur modèle économique.

Cela explique la moindre vitalité économique de ces entreprises.

Cet outil devrait permettre de mettre les entreprises sur les rails de la modernité et créer un cercle vertueux de dynamisme économique dans les territoires touchés par la dévitalisation.

3. Critères d'éligibilité

3.1 Candidats éligibles

Sont éligibles, les opérateurs (personnes morales de droit public et/ou privé) œuvrant sur le territoire martiniquais, ayant les compétences, moyens humains et matériels d'élaborer des actions collectives et d'assurer des prestations communes à destination des publics cibles de chacun des 3 secteurs géographiques de la Martinique selon la répartition suivante :

- **Secteur centre** incluant les communes de Fort-de-France - Lamentin - Saint-Joseph et Schœlcher ;

- **Secteur Nord** incluant les communes de Ajoupa-Bouillon - Basse-Pointe - Bellefontaine - Carbet - Case-Pilote - Fonds-Saint-Denis - Grand Rivière - Gros-Morne - Lorrain - Macouba - Marigot - Morne-Rouge - Morne-Vert - Prêcheur - Robert - Saint-Pierre - Sainte-Marie et Trinité,

- **Secteur Sud** incluant les communes de Les Anses d'Arlet , Diamant, Ducos, François, Marin, Rivière-Pilote, Rivière-Salée, Sainte-Anne, Saint-Esprit, Sainte-Luce, Trois-Ilets et Vauclin.

L'appel à projets étant fondé sur le principe d'une dynamique partenariale, les projets portés dans le cadre d'un consortium associant des acteurs publics et/ou privés sont autorisés.

Un consortium associant des acteurs publics et/ou privés pourra répondre sur l'ensemble du territoire.

3.2 Territoires et publics cibles

Les projets devront bénéficier aux publics issus du territoire martiniquais, et notamment des zones les plus fragiles.

Les projets ciblant les femmes et les jeunes seront prioritaires.

L'appel à projets visera à couvrir chacun des trois secteurs géographiques susnommés.

3.3 Projets éligibles

L'appel à projets vise à soutenir des projets à forte différenciation par rapport à l'existant, elle ne vise pas les actions récurrentes ou le remplacement de financements actuels.

Les actions recherchées doivent :

- présenter un caractère original,
- être dotées d'une envergure territoriale
- induire un changement d'échelle pour des actions à l'efficacité avérée mais ne touchant aujourd'hui qu'un nombre limité de bénéficiaires.

Les outils collectifs proposés dans le cadre de cet AAP devront permettre de promouvoir l'esprit entrepreneurial de manière pédagogique et réaliste, et diffuser la culture entrepreneuriale permettant le développement de la prise d'initiative, de l'engagement et de l'autonomie des individus.

Au regard de la complexité accrue en terme de montage et de validation économique des projets de création-reprise d'entreprise portés par les publics cibles, il est attendu des actions visant l'acquisition de compétences entrepreneuriales et permettant d'étudier la faisabilité du projet pour créer et développer l'activité.

Cette démarche unique vouée à améliorer la performance globale de l'entreprise permettra d'accompagner l'entreprise sous plusieurs aspects par un diagnostic transversal avec :

- une approche managériale (actionnariat salarial, politique d'élévation des compétences et de responsabilisation des équipes, dynamique de vision participative des enjeux stratégiques...),
- une approche environnementale (Bilan Carbone, Certification HQE, prise en compte des opportunités ou des risques environnementaux...),
- une approche économique (gestion d'actifs, gestion des investissements, politique de recherche, politique d'achat, prise en compte des risques financiers...).

Ce diagnostic devra donner lieu à un plan d'actions proposant un parcours de transformation des différentes fonctions de l'entreprise : gestion aux ressources humaines, logistique, marketing, digitalisation...

Dans le cadre de cet appel à projets, les projets retenus pourront notamment proposer :

- Des programmes d'accompagnement collectif et/ou individuel mobilisant du mécénat de compétences permettant de développer une expertise sur l'ensemble du champ entrepreneurial (juridique, digital, commercial, marketing, levée de fonds, RH...).
- Des incubateurs métiers permettant à travers un outil de production de développer un programme d'accompagnement entrepreneurial ;
- Une offre d'accompagnement adaptée aux besoins spécifiques relatifs à la typologie des publics (femmes, jeunes...) et/ou d'un secteur d'activité répondant aux enjeux économiques des QPV.

Une attention particulière sera apportée aux dirigeants identifiés comme les plus fragiles (chefs d'entreprises issus de l'insertion, chômeurs de longue durée...).

3.4 Financement et dépenses éligibles

Le **taux maximal d'intervention** CTM-AFE sur cet AAP est fixé à **50%** ; Le **montant maximal de dotation par secteur** est fixé à **160 000 €**

Sont éligibles les dépenses de fonctionnement suivantes :

- les dépenses liées aux activités du projet,
- les frais de prestations externes,
- les frais liés à l'évènementiel et actions de communication.

Les dépenses éligibles retenues sont les coûts HT des actions proposées pour les opérateurs assujettis à la TVA et les coûts TTC pour les opérateurs non assujettis à la TVA.

Pour mémoire, les dépenses présentées sont éligibles, non exclusivement, aux conditions suivantes :

- elles sont directement rattachées au projet retenu pour bénéficier du soutien territorial,
- elles doivent être justifiées par des pièces probantes,
- elles sont liées et nécessaires à la réalisation du projet retenu et sont supportées comptablement par l'organisme (l'opérateur soutenu doit disposer d'une comptabilité analytique).

Dans le cadre de l'instruction du projet, les services de la CTM peuvent être amenés à écarter toute dépense présentant un caractère dispendieux et ne produisant pas d'effets directs sur les

publics cibles. A ce titre, le service chargé de l'instruction du dossier de demande de financement de territorial sera amené à vérifier le caractère raisonnable des dépenses présentées.

Les projets candidats doivent faire l'objet de co-financements publics ou privés. A ce titre, les projets pourront être soutenus via le FSE sous réserve du respect des critères d'éligibilité.

4. Constitution du dossier projet

Les candidats transmettent leur projet en même temps que leur candidature, selon les conditions fixées à l'article 7 du présent règlement de consultation.

Les candidats transmettront à la CTM, conformément aux dispositions du règlement de consultation, un dossier de projet constitué des éléments suivants :

A) Une note détaillée de présentation du projet renseignant sur les éléments qui suivent :

- 1) Pertinence de l'action de communication réalisée,
- 2) Public(s) cible(s),
- 3) Ressources humaines mobilisées,
- 4) Moyens techniques (performance du matériel)
- 5) Evaluation financière du projet
- 6) Contribution attendue des responsables du projet par le candidat

B) Le Projet de convention (à adapter par le candidat).

5. Résultats attendus

Les opérateurs candidats à l'appel à projets devront présenter leurs objectifs quantitatifs, qualitatifs et financiers à réaliser par an.

Par ailleurs, les candidats retenus devront disposer, pour chaque bénéficiaire, d'un dossier (papier et/ou informatique) lui permettant à tout moment de justifier de son activité. La conservation des documents est nécessaire jusqu'à 3 années révolues suivant la sortie du bénéficiaire du parcours.

6. Critères de sélection des projets

La CTM et l'AFE seront particulièrement attentifs aux points suivants :

- la compétence et l'expérience des structures candidates ;
- la capacité à proposer un changement d'échelle par rapport à l'existant ;
- le degré d'innovation du projet ;
- la qualité du dossier et le degré de précision du projet ;
- la dimension partenariale avec le secteur privé et/ou public ;
- la complémentarité des financements et leur pérennité ;
- la soutenabilité du modèle économique ;
- l'impact territorial et la couverture régionale ;
- la pertinence des indicateurs et modalités d'évaluation ;
- Le niveau de contribution au projet de l'opérateur ;

- l'adéquation entre les objectifs et les moyens du projet (nb d'ETP, compétences disponibles, matériels mis à disposition etc.) ;

7. Engagement des candidats

Tout participant remettant un dossier de candidature s'engage à :

- Maintenir son projet pendant une durée de six (6) mois ;
- Autoriser la CTM, ses organismes associés et l'AFE à communiquer sur le projet, son bilan et ses résultats, dès lors qu'il a été voté en assemblée plénière de la CTM ;
- Permettre toute visite par les agents de la CTM et de l'AFE, ainsi que l'observation du déroulement des actions mises en place, dans le cadre du projet financé ;
- Participer aux rencontres ou réunions qui seraient proposées.

FIN DU CAHIER DES CHARGES